

**L'INFORMATION
PRÉVENTIVE
SUR LES
RISQUES MAJEURS**

UN DROIT DES CITOYENS

► ARTICLE 125-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

❖ Pas de « victimes par méconnaissance »

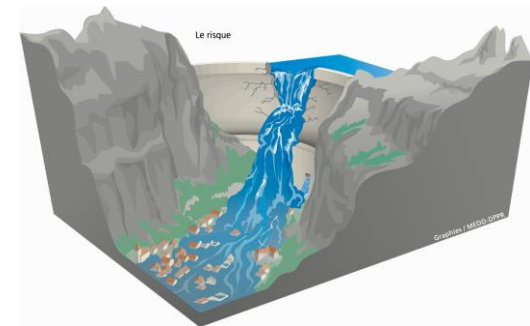
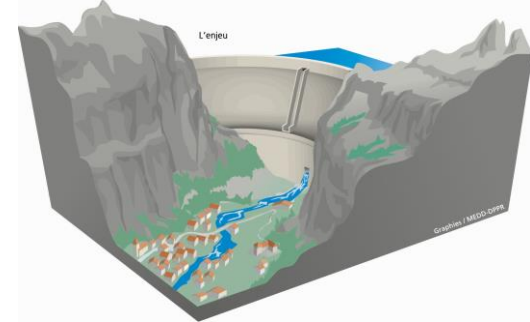
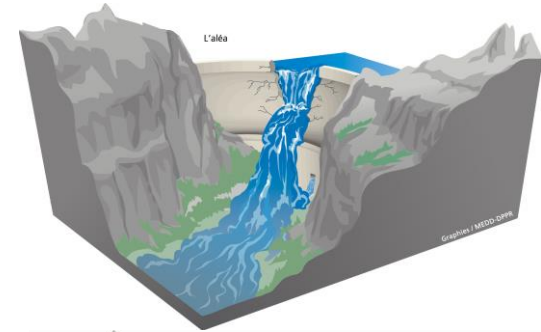
- ❖ Connaître le potentiel des dangers pour ne pas se mettre en péril.

❖ Le risque majeur : une désorganisation ?

- ❖ Haroun TAZIEFF : « *La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre* »

❖ Aléa – Enjeu - Risque

- ❖ Une simplification pour comprendre



LE CITOYEN : PREMIER ACTEUR DE LA SÉCURITÉ CIVILE

► LOI DU 13 AOÛT 2004

❖ La sécurité civile

- ❖ Elle a pour objet la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes

❖ Information – (Vigilance) - Alerte

- ❖ *L'État [...] évalue en permanence l'état de préparation aux risques et veille à la mise en œuvre des mesures d'information et d'alerte des populations*

❖ Sensibilisation à la prévention

- ❖ Dans le cadre de la scolarité obligatoire de tout élève et dans le cadre de l'appel de préparation à la défense



INFORMATION DU PUBLIC

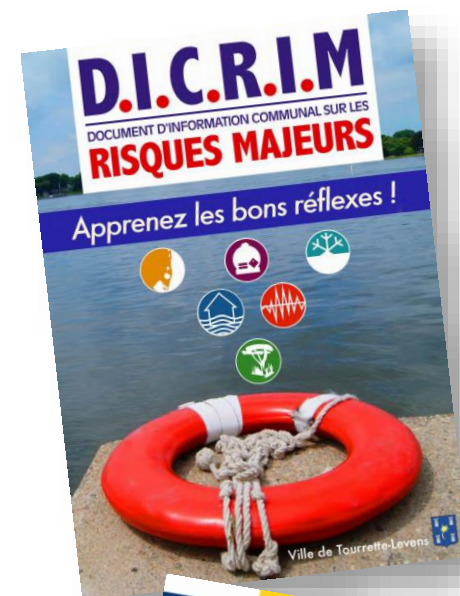
► DÉCRET N°2004-554 DU 9 JUIN 2004

❖ Droit à l'information : DICRIM

- ❖ Toute personne peut consulter en mairie le document d'information communal sur les risques majeurs décrivant les risques, leurs conséquences prévisibles et les mesures à prendre pour limiter leurs effets

❖ Sont concernés, les habitants des communes :

- ❖ où existe un PPI ou un PPR
- ❖ situées dans des zones de sismicité élevée
- ❖ exposées au risque d'éruption volcanique
- ❖ exposées au risque d'incendies de forêt
- ❖ exposées au risque cyclonique (pour les DOM)
- ❖ et en général, exposées à un risque majeur



RÔLE DU PRÉFET

► CULTURE DU RISQUE

❖ Le DDRM : base de l'information préventive

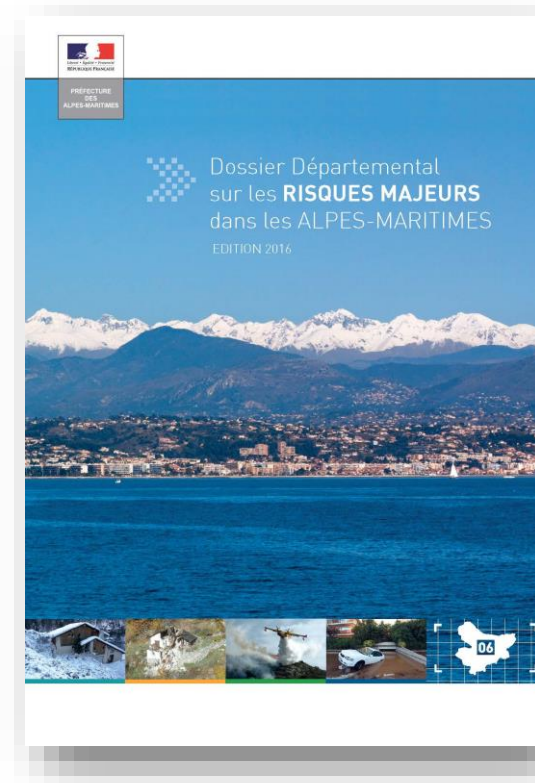
- ❖ Historique des accidents, description des risques, leurs conséquences prévisibles et exposé des mesures de prévention et de sauvegarde pour limiter leurs effets. Il doit être tenu à jour au minimum tous les 5 ans.

❖ Référence pour l'établissement des PAC

- ❖ Porter À Connaissance ou TIM (Transmission d'Information au Maire)

❖ CDSC - CDRNM

- ❖ Le Préfet s'appuie sur le **conseil départemental de sécurité civile**, sur la **commission départementale des risques majeurs naturels majeurs** et sur le **comité départemental de suivi des risques miniers (CDSRM)**



RÔLE DU MAIRE

► VULNÉRABILITÉ DES TERRITOIRES

❖ Le DICRIM : information communale

- ❖ Mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. Ce document informe sur les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque

❖ Affichage

- ❖ Des consignes dans tous les immeubles exposés (plus de 50 personnes)

❖ Information préventive

- ❖ Auprès de tous les citoyens concernés (plaquettes, réunions publiques, plan particulier de mise en sûreté des établissements scolaires – PPMS, etc.)

❖ Repères de crue

- ❖ Plus hautes eaux commues (PHEC)



PROPRIÉTAIRE-BAILLEUR-EXPLOITANT

► VULNÉRABILITÉ DES IMMEUBLES



❖ Affichage des consignes de sécurité

❖ Cas particulier des campings

❖ Information acquéreurs locataires

❖ Si l'immeuble est en zone à risques

❖ Éducation Nationale

❖ FAIRE BÉNÉFICIER TOUT ÉLÈVE, dans le cadre de sa scolarité obligatoire, d'une SENSIBILISATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES



The image shows a screenshot of a French municipal website. At the top, it says 'Commune de' followed by a blank space. Below that, it says 'Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques pour l'application des II de l'article L. 125-9 du Code de l'environnement'. The form contains several sections with checkboxes and dropdown menus, including '1. La commune est-elle soumise à l'application d'un PPR', '2. La commune est-elle soumise à l'application d'un PPR', and '3. Situation de la commune au regard du régime réglementaire pour la prise en compte de la sécurité et application de l'article R. 124-4 du Code de l'environnement'. The form is partially filled out with 'oui' and 'non' in various places.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

*CYPRÈS, Domaine du >Petit Arbois – Bat Poincaré
Av. Louis Philibert – 13857 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3
Tél : 04 42 13 01 01 – Mail : cypres@cypres.org
Internet : www.cypres.org*